

n° 86
août 2007

SNUipp
isère

echos des cours



SNUipp - FSU

Sommaire :

édito :	page 1
section départementale :	page 2 et 3
réunions de rentrée :	page 4
infos pratiques :	page 4
coordonnées des circonscriptions :	page 5
Base élèves :	page 6, 7 et 8
Blocage administratif :	page 8
RASED :	page 9
CTP :	page 10
Déclarations :	page 11
CAPD :	page 12
Homophobie :	page 13
RESF 38 :	page 14
se syndiquer :	pages 15 et 16
encarts : mémento départemental une enveloppe T	

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

Questions ?

Combien de postes supprimés dans l'Éducation nationale ? 10000, 17000 ? Qui dit mieux ?

Quel fichage pour nos élèves ? Nationalité ? Date d'entrée en France ? Suivi RASED ?

Combien d'enfants en moins dans nos écoles à cette rentrée, victimes d'un ministre de l'immigration et de l'identité nationale décomplexé ?

Quelle carte scolaire ? Écoles ghettos ou mixité sociale ?

Combien de classes surchargées ?

Quelles injonctions pédagogiques allons-nous subir à nouveau ?

Quelle remise en cause de notre droit de grève et de nos droits syndicaux ?

Quelle direction d'école ?

Quelle aide pour les élèves en difficulté ?

Quelle formation initiale ? Quelle formation continue ?

Et les EPEP ? Va-t-on nous les imposer ?

Et les EVS ? Que deviennent-ils ?

Autant de questions pour lesquelles nous exigeons des réponses claires et ambitieuses.

Questions pour lesquelles nous refusons une réponse comptable à grands coups de LOLF et de statistiques orientées.

Questions pour lesquelles nous avons une seule réponse : une école de la réussite pour tous.

Chaque élève a sa place à l'école, quels que soient sa situation, ses faiblesses, son handicap.

L'école doit rester le lieu de la mixité sociale, où l'on apprend à respecter l'autre, quelles que soient ses différences.

Les enseignants doivent rester maîtres de leur pratique pédagogique.

La difficulté de notre métier exige une formation initiale et continue digne de ce nom, qui ne dépendent pas de la faiblesse des moyens donnés.

Tous les personnels de l'école publique doivent avoir un emploi statutaire, dignement rémunéré.

Cette année encore, il va falloir lutter.

Lutter dès la rentrée contre les suppressions de postes, pour des ouvertures de classes et contre « Base élèves »,.

Lutter dès octobre pour exiger un budget digne pour notre école.

Lutter toute l'année contre les attaques qui ne manqueront pas.

Pour l'école publique et pour préserver nos droits.

Manu Carroz, Gabrielle Beyler

Bonne rentrée à tous !

Co-secrétaires généraux

Gabrielle Beyler

jeudi et
vendredi



Emmanuel Carroz

mardi et
jeudi

Anne Tuailon



lundi et
jeudi

Philippe Blot



mardi

jeudi et
vendredi

Anne Crolard



vendredi



Pierre Roman

Valérie Millier



lundi et
jeudi

Secrétaires départementaux adjoints



lundi et jeudi



Blaise Paillard
co-secrétaire
départemental de la FSU

mardi



Yannick Excoffon

jours variables,
selon nécessité



Nicole Pignard-Marthod



Jean-Marc Bazoge

■ Des permanences sont assurées, dans nos locaux à la Bourse du Travail de Grenoble les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 ainsi que le mercredi après-midi de 14h30 à 17h00. Une présence régulière est assurée à l'IUFM.

■ Plus spécialement chargé d'un domaine :

- ❑ IUFM, début de carrière : Manu Carroz, Yannick Excoffon
- ❑ ASH : Sylvie Verri, Joël Casagrande, Florence Voir
- ❑ Mouvement, promotions :
Gabrielle Beyler, Philippe Blot, Manu Carroz, Nicole Pignard-Marthod, Anne Tuailon,
- ❑ Réseau éducation sans frontières : Gabrielle Beyler
- ❑ Action sociale : Valérie Millier et Blaise Paillard
- ❑ Site internet : Manu Carroz

■ Vos délégués en Commission administrative paritaire départementale (CAPD) :

Titulaires : Gabrielle Beyler, Philippe Blot, Emmanuel Carroz, Nicole Pignard-Marthod, Anne Tuailon,

Suppléants : Martine Allabert, Jean Marc Bazoge, Jean-Luc Bourcier, Jacqueline Madrennes, Blaise Paillard, Pierre Roman, Karyn Saridjan, Maryse Schatteman, Mylène Sévenier, Sylvie Verri.

■ Vos délégués en Comité technique paritaire départemental (CTPD) :

Les spécialistes de la carte scolaire et leurs secteurs :

Valérie Millier : Grenoble 1, 2, 3 et 4 ; Échirolles - Seyssins

Blaise Paillard : Fontaine Vercors, Grenoble 5, Grenoble Montagne,

Pierre Roman : Bourgoin 1, 2 et 3 ; la Tour du Pin ; Pont de Chérucy

Karyn Saridjan et Pascal André : Bièvre Valoire ; Saint-Marcellin ; Voiron 1 et 2

Maryse Schattemann : Haut Grésivaudan, Saint Martin d'Hères ; Vienne 1 et 2 ; AIS nord et sud

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions par courrier électronique : snu38@snuipp.fr
Consultez notre site : <http://38.snuipp.fr>



Réunions de rentrée dans les secteurs locaux du SNUipp

Secteur	Date	Heure	Lieu
Beaurepaire	mardi 11 septembre	17h15	École de Revel Tourdan
Échirolles	lundi 10 septembre	17h30	Éc mat Elsa Triolet -Allée du Gatinais - Échirolles
Fontaine	lundi 3 septembre	17h00	École élémentaire Robespierre - Fontaine
Grenoble	jeudi 13 septembre	18h	Bourse du Travail de Grenoble 32 avenue de l'Europe - (Gd Place)
Grésivaudan	mardi 11 septembre	17h15	École élémentaire - La Terrasse
Meylan	mardi 11 septembre	17h00	École maternelle Mi Plaine Rue Champ Rochas - Meylan
Plateau matheysin	mardi 18 septembre	17h30	École des Capucins - La Mure
Pont-de-Claix – Claix Trièves	mardi 11 septembre	17h30	École élémentaire le Taillefer - 21 av du Maquis de l'Oisans - Pont de Claix
Roussillon	mardi 11 septembre	17h30	Foyer Henri Barbusse - Roussillon
Saint-Égrève	jeudi 13 septembre	17h	École maternelle la Monta - Saint Égrève
Saint Marcellin	jeudi 6 septembre	17h30	Salle réunion n°1 - entrée s. des fêtes - Vinay
Saint-Martin-d'Hères	mardi 11 septembre	17h30	École élémentaire Langevin - SMH
Vercors	mardi 4 septembre	17h30	École de Lans en Vercors
Vienne - Chasse	mardi 18 septembre	17h30	École primaire Pierre Bouchard - Chasse
Villefontaine	jeudi 6 septembre	17h30	Salle Sadi Desquesnes - Parc du Vellin à côté de la nouvelle salle de spectacle - Villefontaine
Vizille	jeudi 6 septembre	17h15	École du Château - Vizille
Voiron – Rives	vendredi 14 septembre	17h30	École Victor Hugo (Levatel) - Rives

Venez rencontrer les collègues de votre secteur

Consultez le site pour d'éventuelles modifications ou nouvelles réunions dans votre secteur.

*Notez, votre
réunion de rentrée !*



Secteurs syndicaux du SNUipp Isère

Secteur	Contacts
<i>Beaurepaire</i>	<i>Pascal André, école Montseveroux, beaurepaire@snuipp-isere.fr</i>
<i>Charvieu</i>	<i>Florence Voir, école Alphonse Daudet, Charvieu</i>
<i>Échirolles</i>	<i>Jacqueline Madrennes, école maternelle Marcel Cachin, Échirolles</i>
<i>Fontaine</i>	<i>Martine Allabert, éc. él. Robespierre, Fontaine</i>
<i>Grenoble</i>	<i>Valérie Millier, école él. Ampère, Gabrielle Beyler, école él. Lesdiguières</i>
<i>Meylan</i>	<i>Anne Tuaillon, école maternelle les Chavannes, Montbonnot - Sylvie Verri, référent, Grenoble 5</i>
<i>La Mure</i>	<i>Nathalie Salesiani, école de Corps ; David Pairone, école de la Motte d'Aveillans</i>
<i>La Tour du Pin</i>	<i>Marie Ange Berger, école de Pont de Beauvoisin</i>
<i>Pont de Claix</i>	<i>Jean Marc Bazoge, école élémentaire du Taillefer, Pont de Claix</i>
<i>Pontcharra</i>	<i>Bernard Fargeas, école élémentaire Le Touvet, Maryse Charmet, école Libération à Villard Bonnot</i>
<i>Roussillon</i>	<i>Isabelle André, éc él. Sonnay ; Josette Dumont, éc él. Givray, Saint Maurice l'Exil ; roussillon@snuipp-isere.fr</i>
<i>Saint-Égrève</i>	<i>Hubert Viennot, Éric Ayrault école maternelle la Monta à St Égrève</i>
<i>Saint-Martin d'Hères</i>	<i>Maryse Schattemann, école él. Jean Mermoz, Poisat ; Nicole Pignard-Marthod, école él. P.I Langevin, SMH</i>
<i>Tullins - Saint-Marcellin</i>	<i>Patrice Ferrouillat, école élémentaire d'Izeron</i>
<i>Villefontaine</i>	<i>Pierre Roman, GS 10, Villefontaine ; Mylène Sévénier, école Louis Pasteur, Villefontaine</i>
<i>Vercors</i>	<i>Mireille Charpy, école les Héraults Lans en Vercors ; Thibault Stérin, école de Méaudre</i>
<i>Vienne - Chasse</i>	<i>Catherine Martin, école primaire Pierre Bouchard à Chasse, vienne-chasse@snuipp-isere.fr</i>
<i>Vizille</i>	<i>Rémy Riellan, Nadège Berthon, éc de Séchilienne ; Yves Raulin, école du château à Vizille</i>
<i>Voiron – Rives</i>	<i>Philippe Blot, éc mat Elsa Triolet Moirans, Anne Crolard, école de la Buisse ; voiron@snuipp-isere.fr</i>

Vacances

 Vacances	Zone A (Grenoble)	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants	lundi 3 septembre 2007		
Rentrée des élèves	mardi 4 septembre 2007		
Toussaint		Du samedi 27 octobre 2007 au jeudi 8 novembre 2007 	
Noël		Du samedi 22 décembre 2007 au lundi 7 janvier 2008 	
Hiver	Du samedi 16 fév. 2008 au lundi 3 mars 2008	Du samedi 9 fév. 2008 au lundi 25 fév. 2008	Du samedi 23 fév. 2008 au lundi 10 mars 2008
Printemps	Du samedi 12 avril 2008 au lundi 28 avril 2008	Du samedi 5 avril 2008 au mercredi 21 avril 2008	Du samedi 19 avril 2008 au lundi 5 mai 2008
Début des vacances d'été	Jeudi 3 juillet 2008 		

Samedis et mercredis vaqués



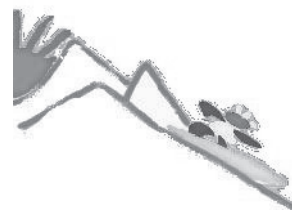
Samedis vaqués

15 septembre
6 octobre
17 novembre
8 décembre
19 janvier
2 février
22 mars (week-end de Pâques)
Vendredi 9 mai | week-end
Samedi 10 mai | de Pentecôte
31 mai
14 juin



Mercredis vaqués

19 septembre
10 octobre
21 novembre
12 décembre
23 janvier
6 février
26 mars
Mercredi 7 mai | week-end
Vendredi 9 mai | de Pentecôte
4 juin
18 juin



Ce n'est qu'un au revoir

Après 6 années passées au secrétariat départemental du SNUipp Karyn Saridjan a souhaité se réinvestir à plein temps dans sa classe.



Merci Karyn pour tout le travail que tu as effectué avec dynamisme au CTP, pour l'enseignement des langues vivantes, dans l'accompagnement des collègues en difficulté...

Au-delà des affirmations formelles ou des émotions passagères, merci de nous avoir rappelé avec constance et détermination que tous les combats sont liés et que notre action militante n'a de sens que si elle prend en compte la solidarité internationale.



Nous tenons également à remercier Pascal André qui après une année de décharge syndicale a souhaité retourner pour un an à plein temps dans sa classe. Son action pour redynamiser les secteurs commence à porter ses fruits. Profite bien de ta petite pause et reviens vite !

Yannick et Anne (voir page 2) rejoignent l'équipe du SNUipp Isère ; bienvenue à eux et bon courage !



Références des différentes circonscriptions

Circonscription	 Adresse, téléphone, fax	
Bièvre – Valloire Robert Bouvier	Place Alexandre Gagneux - BP 89 38590 Saint Étienne de St Geoirs	Tél : 04.76.05.02.87 Fax : 04.76.05.05.25
Bourgoin - Jallieu 1 Éliane Beaussier	2 passage St Michel 38300 Bourgoin Jallieu CEDEX	Tél : 04 74 93 52 12 Fax : 04 74 93 53 70
Bourgoin - Jallieu 2 Philippe Glandu	2 passage St Michel - BP 351 38300 Bourgoin Jallieu - CEDEX	Tél : 04 74 93 35 24 Fax : 04 74 93 53 70
Bourgoin - Jallieu 3 Véronique Montangerand	2 passage St Michel - BP 351 38300 Bourgoin Jallieu CEDEX	Tél : 04 74 93 98 36 Fax : 04 74 93 53 70
Échirolles - Seyssins Véronique Willig	École Marcel Cachin - 3, allée du Berry BP 347 - 38435 Échirolles CEDEX	Tél : 04 76 40 64 84 Fax : 04 76 40 64 84
Fontaine - Vercors Dominique Reilhan	4 rue des Buissonnées 38600 Fontaine	Tél : 04 76 26 36 87 Fax : 04 76 27 79 37
Grenoble 1 Jacques Milesi	École Berlioz - 5 rue F Garcia Lorca 38100 Grenoble	Tél : 04 38 24 09 38 Fax : 04 76 24 68 34
Grenoble 2 Élisabeth Latapie	École Berlioz - 5 rue F Garcia Lorca 38100 Grenoble	Tél : 04 38 37 13 71 Fax : 04 38 24 02 46
Grenoble 3 Annick Manin-Marzo	École Berlioz - 5 rue F Garcia Lorca 38100 Grenoble	Tél : 04 76 25 51 76 Fax : 04 76 24 68 34
Grenoble 4 Pascal Mercier	École Berlioz - 5 rue F Garcia Lorca 38100 Grenoble	Tél : 04 38 24 02 47 Fax : 04 76 24 68 34
Grenoble 5 Jean-François Laslaz	École Berlioz - 5 rue F Garcia Lorca 38100 Grenoble	Tél : 04 38 24 09 31 Fax : 04 38 24 02 46
Grenoble montagne Frédérique Huard	École Berlioz - 5 rue F Garcia Lorca 38100 Grenoble	Tél : 04 38 24 09 26 Fax 04 38 24 02 46
Haut-Grésivaudan Luc Sindirian	18 place de la Mairie - BP 27 38920 Crolles	Tél : 04 76 72 32 18 Fax : 04 76 72 97 63
La Tour du Pin Agnès Genin	Groupe scolaire - 3 place A Thevenon BP 01 - 38351 La Tour du Pin CEDEX	tél : 04 74 97 60 28 Fax : 04 74 97 36 29
Pont de Chérufy Nathalie Greppo-Chaignon	33 rue de la Liberté BP 64 - 38232 Pont de Chérufy CEDEX	Tél : 04 72 02 94 03 Fax 04 72 02 96 20
Saint-Marcellin Serge Bienvenu	6 rue de la Plaine - Groupe scolaire BP 143 - 38164 St Marcellin CEDEX	Tél : 04 76 38 20 56 Fax : 04 76 38 21 95
Saint Martin d'Hères Vincent Fréal	École Voltaire 22, rue Edmond Rostand BP 178 - 38404 St Martin d'Hères CEDEX	Tél : 04 76 62 00 12 Fax : 04 76 62 20 79
Vienne 1 Laurent Lopez	4 rue Émile Romanet 38200 Vienne	Tél : 04 74 53 33 22 Fax 04 74 78 05 29
Vienne 2 Sophie Roblin	4 rue Émile Romanet 38200 Vienne	Tél : 04 74 53 33 86 Fax : 04 74 78 05 29
Voiron 1 Éric Gilles	École J Ferry - 3 Bd Denfert-Rochereau 38500 Voiron	Tél : 04 76 05 21 25 Fax : 04 76 05 09 45
Voiron 2 Monique Vinet	École J Ferry - 3 Bd Denfert-Rochereau 38500 Voiron	Tél : 04 76 05 20 62 Fax : 04 76 05 10 83
Grenoble ASH Sud Michel Roure	5 rue F Garcia Lorca 38100 Grenoble	Tél : 04 38 24 09 35 Fax : 04 38 24 02 46
Bourgoin - Jallieu ASH Nord Gérard Blond	11 - passage St Michel - BP 351 38308 Bourgoin-Jallieu CEDEX	Tél : 04 74 28 54 93 Fax : 04 74 28 49 72

Base élèves : nous refusons son utilisation !

L'Inspecteur d'Académie nous a confirmé, au mois de mai, sa volonté de poursuivre la généralisation de *Base élèves* sur l'ensemble du département en 3 ans. Les IEN sont chargés d'un véritable travail d'argumentation auprès des directeurs. Les nouveaux directeurs ont ainsi été désignés « volontaires » d'office et ont reçu la formation ad hoc durant leur stage.

À l'appel du SNUipp, à la demande des DDEN ou de parents d'élèves, de nombreuses écoles du département ont mis *Base élèves* à l'ordre du jour de leur Conseil d'école du mois de juin.

Des dizaines de motions dénonçant son utilisation ont été votées et sont parvenues à la section départementale du SNUipp. D'autres écoles ont préféré rechercher des compléments d'information avant de prendre une décision, mais aucune, après débat, ne souhaite utiliser *Base élèves*.

Des IEN ont fait pression auprès de certaines équipes pour que le sujet ne soit pas abordé. Or, l'Inspecteur d'Académie a demandé des volontaires pour utiliser Base élèves. La moindre des choses est donc bien que ce sujet, concernant l'ensemble de l'école, soit abordé au Conseil d'école. Qu'y aurait-il d'illégitime à en débattre ?

Nous ne devons pas nous laisser intimider ! N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

Si vous ne l'avez pas encore fait, renvoyez-nous les motions, les comptes rendus de débat. Inscrivez l'utilisation de Base élèves à vos prochains Conseils des maîtres et Conseil d'école.

L'ensemble des syndicats représentés à la Commission administrative paritaire départementale (CAPD) est signataire d'une déclaration que nous avons lue lors de la CAPD du mois de juin (voir texte de la déclaration page 12). Le SNUipp a également lu une déclaration en CTPD. Deux heures de débats houleux ont eu lieu lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) où le SNUipp et la FSU ont ferraillé (c'est peu dire) avec le Préfet et l'Inspecteur d'Académie. La FSU était soutenue par les DDEN et des parents de la FCPE. La violence des propos du Préfet témoigne de l'enjeu de l'application de cette base de données.

La dénonciation de la non sécurisation des données et de la facilité de piratage de ce logiciel (voir, sur notre site, l'article du mois de juin du Canard enchaîné) nous a conforté dans notre combat.

Le ministère a réagi en fermant quelques jours la Base et en demandant aux utilisateurs de redéfinir les mots de passe. Ceci afin d'en sécuriser davantage l'accès. Certaines des craintes du SNUipp ont été ainsi confirmées : **depuis deux ans et demi, les données concernant nos élèves et leurs parents ont circulé sur le web sans aucune garantie de sécurité.**

Le ministère tente de rejeter la faute sur les directeurs d'école « coupables » de n'avoir pas modifié leur mot de passe ; alors qu'on ne les avait nullement, jusqu'à présent, avertis de ce danger, bien au contraire ! Début juin il leur était encore recommandé de ne surtout pas changer le mot de passe afin de ne pas l'oublier !

Cela pose un grave problème :

quelle responsabilité va-t-on faire porter aux directeurs dans cette affaire ?

- d'une part ils sont contraints par leur administration d'utiliser un outil peu fiable et dont les données renseignées sont tout à fait contestables ;
- d'autre part, ils sont incriminés quand la fiabilité du système est remise en cause.

Plusieurs autres questions dans ce sens :

- Quelle confiance les parents pourront-ils accorder à l'école en apprenant que la fiche renseignée au début d'année servira à entamer le fichage de leur enfant ?
- Que cette fiche comporte des éléments à enregistrer obligatoirement dans la base et d'autres soumis à l'appréciation du directeur ? (Voir à ce sujet le courrier de l'IA aux directeurs du 26 juin 2007 qui indique le caractère facultatif des renseignements concernant le RASED et la possibilité de saisir « nationalité inconnue », alors même qu'elle est connue du directeur puisqu'elle figure dans la fiche de renseignements complétée par les parents).
- Et que, en outre, même si eux-même renseignent les données concernant l'état civil, d'autres données (suivi de la scolarité, du RASED) y seront inscrites à leur insu ?
- Quelle sera alors la responsabilité du directeur si les parents dénoncent ce manque flagrant d'information et le caractère des données inscrites ?
- Que se passera-t-il si les parents se retournent contre les directeurs pour avoir entré à leur insu des données dans *Base élèves* ? L'information donnée aux parents n'en est pas une !



Devant de telles incertitudes dangereuses, nous vous conseillons, d'ores et déjà, de ne pas faire remplir les fiches de renseignements Base élèves envoyées par l'IA, de continuer à utiliser vos fiches de renseignements habituelles et bien sûr de ne pas renseigner la base de données Base élèves.

Gabrielle Beyler, pour le Conseil syndical du SNUipp Isère

Ça ne s'invente pas : un élu du Nord Isère a défendu Base élèves, dans un Conseil d'école en montrant combien il sera facile, grâce à son utilisation, de repérer les « enfants en situation d'illégalité » !

Devant de telles incertitudes dangereuses concernant la responsabilité du directeur, nous vous conseillons, de ne pas faire remplir les fiches de renseignements *Base élèves* envoyées par l'IA, de continuer à utiliser vos fiches de renseignements habituelles, et bien sûr de ne pas renseigner la base de données *Base élèves* !

Base élève, offensive en marche

Beaucoup de choses essentielles ont été dites sur Base élèves, voici des éléments de réflexion plus pédagogiques qui soulignent combien l'offensive idéologique libérale est en marche, à travers le désaveu du service public, l'affirmation de l'individualisme et des questions identitaires.

Désavouer :

Une fois de plus, avec *Base élèves* c'est le service public d'éducation qu'on veut fragiliser, pas de front certes, une attaque sur les côtés, sournoise et implacable. En venant poser les critères de liens entre résultats scolaires, comportements et origine des élèves, la hiérarchie toute puissante se situe au-dessus des professionnels que nous sommes. Elle l'est de fait, mais aujourd'hui elle se passe carrément de ses personnels et de ses compétences, sauf à penser que nos compétences se limiteraient à être des exécutants (genre fonctionnaires zélés), au service du fichage informatisé de nos élèves.

Que devient alors le Conseil des maitres, instance privilégiée dans laquelle nous travaillons pour aider les élèves, en mettant en commun tous les éléments éducatifs et pédagogiques dont nous sommes porteurs au sein de l'équipe enseignante, liée au vécu des enfants ? Sans doute nos grilles de lecture et d'évaluation sont-elles à améliorer, à affiner, ce pourrait être un chantier intéressant, mais non ce n'est pas de cela dont il s'agit. Alors on peut s'interroger sur l'objectif de *Base élèves* qui vise à transmettre des informations confidentielles au-delà de la structure école qui sait pourtant aujourd'hui les traiter.

S'il est question d'être plus efficace et d'aider réellement nos élèves, il existe des pistes que nous revendiquons : formation initiale et continue solide, temps de concertation reconnus, effectifs adaptés et RASED en nombre. Au lieu de cela, on passe outre notre professionnalisme et notre capacité à produire de la réussite scolaire. Un beau désaveu – un de plus – de notre métier.

Individualiser :

Base élèves c'est une approche complètement individualisante et la négation de la dimension collective de l'école. Quel est, en soi, l'intérêt d'une information sur l'origine d'un élève ? Elle est importante dans ce qu'elle met en jeu de sa relation aux autres identités et dans ce qu'elle construit et

enrichit collectivement. Là, il s'agit de l'isoler, avec son caractère spécifique, voire pénalisant. Un enfant progresse et se transforme avec tout ce qui constitue la part d'imprégnation, d'imitation, de confrontation au sein du groupe-classe. Il est constamment en mouvement dans une dynamique relationnelle et socialisée qui nous interdit de figer son image et sa capacité à changer. Former les individus capables de penser, de construire leur pensée symbolique et critique pour devenir des citoyens à part entière capables de peser sur le monde... Pourra-t-on en avoir encore l'espoir, nous militants syndicaux, travaillant à la transformation de l'école, ou militants de mouvements pédagogiques souvent issus de l'éducation populaire ?

Brouiller :

Où sont les vraies informations, pourquoi ces critères plutôt que d'autres, où veut-on nous entraîner avec *Base élèves*, que veut-on nous faire dire, quelle idéologie veut-on nous faire relayer ? Si l'on regarde la situation sociale des jeunes délinquants aujourd'hui – puisque c'est ceux-là qu'il s'agit de contenir – on pourrait avancer d'autres critères : 60 % sont en situation de pauvreté ou de grande pauvreté. Ce n'est pas l'origine qui est en cause mais la dureté de la vie ! Par ailleurs une étude sur la pauvreté en Rhône-Alpes indique que 60 % des personnes mal-logées sont d'origine étrangère... Là, ça change tout, et les conclusions sont bien différentes, car c'est la précarité, le chômage, les salaires de misère, la détresse sociale qu'il faut combattre.

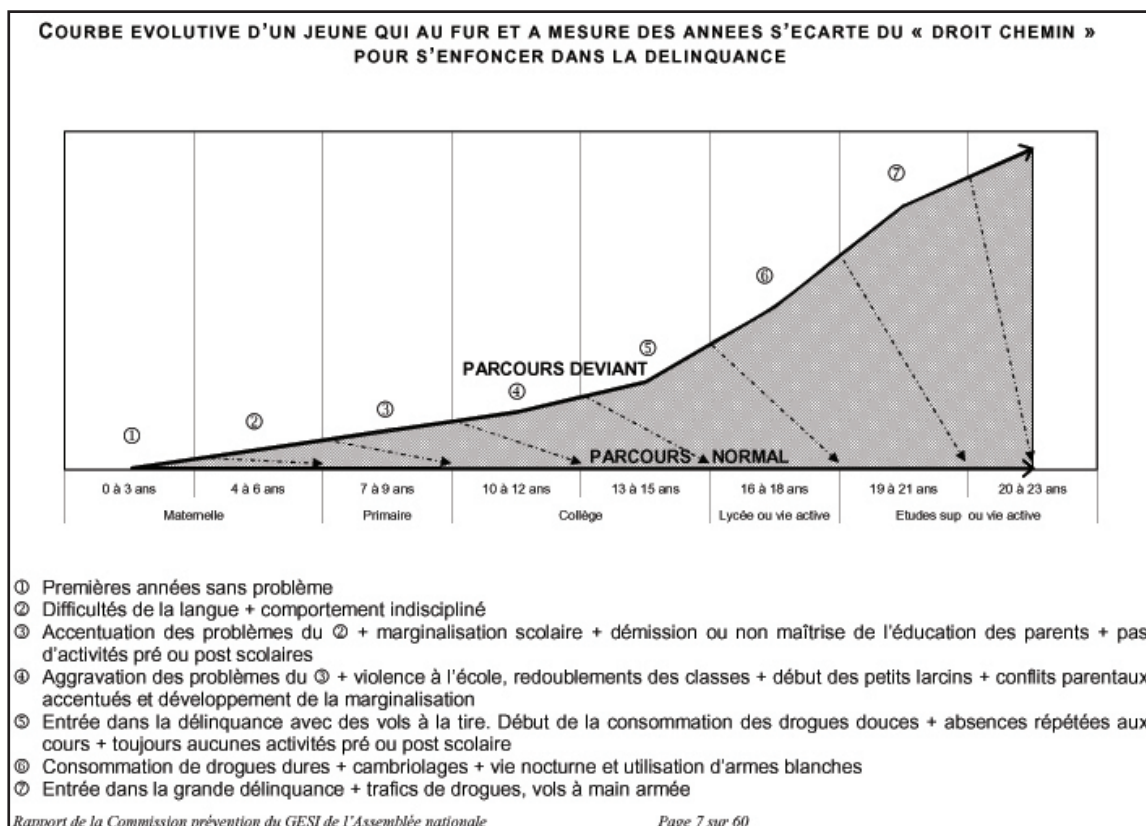
C'est la question sociale qu'on veut brouiller avec les questions de l'identité. Nous connaissons la réalité du terrain, c'est notre force. Nous devons résister, pointer les responsabilités et remettre la question sociale au cœur de notre engagement.

« *Je ne balance pas, je veux être peuple* »
disait La Bruyère

Jacqueline Madrennes

■ Comment repérer un futur délinquant grâce à *Base élèves* !

Jacques Benisti, député UMP du Val-de-Marne, est auteur d'un rapport sur la prévention de la délinquance (voir sur notre site). Dans ce rapport, il trace le parcours du jeune enfant déviant : pas d'échappatoire, aucune chance de s'en sortir surtout si ses parents ne parlent pas le français. Dans la logique sécuritaire actuelle dont *Base élèves* fait partie, nous ne résistons pas à publier ce schéma extrait de ce rapport édifiant pour nous enseignants qui sommes convaincus que rien n'est joué d'avance pour un enfant.



Est-ce un hasard si les champs renseignés dans *Base élèves* correspondent si bien aux critères notés dans cette « courbe évolutive d'un jeune qui au fur et à mesure des années s'écarte du droit chemin pour s'enfoncer dans la délinquance » :

- Pour les difficultés de la langue ② : langue et culture d'origine.
- Pour le comportement indiscipliné ②, *Base élèves* renseigne sur la prise en charge par le RASED.
- Pour la non maîtrise de l'éducation des parents ③, *Base élèves* renseigne sur l'absentéisme de l'élève.
- Sur le manque d'activité pré ou post scolaire ⑤, *Base élèves* renseigne sur les informations périscolaires.
- Pour le redoublement de classe ④, *Base élèves* est toujours là !

Il n'y a guère que pour le sniffage de colle UHU que *Base élèves* se montre inefficace.

Humeur (mauvaise - très mauvaise) de Valérie Millier et Nicole Pignard Marthod

■ Blocage administratif - grève administrative : on continue !

Le blocage administratif de l'enquête 19 a été l'occasion dans notre département l'année dernière pour l'IA d'exercer des pressions telles que nous avons organisé une remise collective de ces enquêtes en manifestant notre refus de cet autoritarisme. Cette année aucun problème n'est réglé, au contraire. Pour cette rentrée, le SNUipp appelle à la poursuite de la grève administrative. Il est de la plus haute importance d'en débattre en conseil des maîtres et de prendre une décision collective qui sera présentée en Conseil d'école.

Nous le savons le soutien des acteurs de l'école est un moyen de se protéger face à l'autoritarisme.

Chaque conseil des maîtres est invité à se positionner pour maintenir le blocage administratif :

- Pas de transmission des réponses aux enquêtes de l'IA (effectifs de rentrée, langues vivantes, etc.)
- Pas de participation aux réunions hors temps de service (IEN, Mairie...)
- Pas de transmission à l'IA du résultat des élections des délégués parents au conseil d'école.
- Pas d'invitation ni de PV du conseil d'école envoyés à l'IEN ; pas de PV de conseils des maîtres ou de cycles

Lorsque cette position est prise, il est important de la faire connaître

- au syndicat (secteur local et section départementale)
- aux autres écoles du secteur
- aux parents (lors du 1er conseil d'école)
- à l'administration

Les réseaux sur le grill



Le SNUipp avait demandé en fin d'année scolaire dernière un état de l'ASH dans le département afin de travailler précisément en CTPD. Ceci est d'autant plus important que le département de l'Isère est particulièrement mal doté en postes ASH, comparé à l'ensemble du territoire national et qu'un gros retard est à rattraper (l'Isère est classé en toute fin de liste).

Depuis, plus aucune nouvelle de l'administration concernant cette demande. Quelle fut la surprise des membres des Réseaux d'Aide lorsqu'ils reçurent début juin, de la part de l'IA via leurs IEN un tableau à remplir d'urgence avant le 15 juin. Les objectifs de ce tableau sont apparus très mal définis aux yeux des personnels concernés, par le courrier qui l'accompagnait, et son contenu très restrictif ne répondant absolument pas à la demande initiale.

En effet cette grille a donné l'impression à l'ensemble des personnels des réseaux d'une méconnaissance de la part de l'administration de l'ampleur de leur travail, ne réduisant celui-ci qu'à certaines prises en charges. Par exemple, seuls les examens psychologiques qui débouchent sur une aide G ou E y sont comptabilisés, alors que dans la majeure partie des cas, c'est lorsque l'aide E ou G n'a pas été suffisamment efficiente que le psychologue scolaire intervient.

De plus, dans le document proposé, le travail de concertation, qui constitue une grande part de la tâche d'un réseau d'aide, n'est pas pris en compte (réunions de synthèse, entretiens avec les enseignants et les familles, réunions avec les partenaires extérieurs etc.). De même, les actions de préventions n'apparaissent pas non plus.

Dans ces conditions, ce tableau ne permet pas de faire un état des lieux et encore moins de rendre compte des besoins en postes par circonscription sur notre département.

La réaction d'une grande partie des personnels, ne s'est donc pas faite attendre : nombreux sont ceux qui, perplexes, ont interpellé leurs collègues ou l'IEN ASH et aussi le SNUipp.

Le SNUipp a alors demandé une audience à ce sujet à l'IA, audience qui a eu lieu le 19 juin.

Selon l'Inspecteur d'Académie adjoint chargé de l'ASH, l'élaboration de ce document a pris toute l'année, et est le fruit d'un travail en collaboration avec les IEN ASH puis avec l'ensemble des IEN. Le SNUipp a fait part de sa surprise, n'ayant pas reçu le document ni été informé qu'il était en cours d'élaboration.

Le SNUipp a ensuite interpellé l'Inspecteur d'Académie adjoint à partir des questions et remarques émises par les collègues des RASED, notamment : que le document laissait croire à un contrôle quantitatif ; que les personnels avaient eu l'impression que le travail s'en trouvait sous évalué ; qu'en associant les personnels à l'élaboration de ce document, il y aurait certainement eu moins d'incompréhension et aurait reflété plus précisément le travail effectif des réseaux (mais était-ce vraiment le but de l'opération ?).

Le SNUipp a d'ailleurs expliqué que devant cette incompréhension, certains collègues ont décidé soit d'envoyer des documents qui semblaient refléter mieux leur travail, soit d'attendre d'en savoir plus, et qu'une partie d'entre eux avaient reçu des pressions de l'administration pour renvoyer ce tableau et uniquement celui-ci.

L'Inspecteur d'Académie adjoint a assuré qu'il n'était aucunement question de sanctions pour les réseaux qui n'auraient pas rendu ce tableau et a dit n'avoir reçu que 30% des enquêtes. Il a affirmé qu'il ne s'agissait pas de contrôler le travail des collègues et a reconnu qu'il y avait eu un problème de communication.

Quoi qu'il en soit, l'administration exploitera ce qu'elle a reçu comme enquêtes afin de faire un bilan à la rentrée qu'elle utilisera pour la préparation de la rentrée 2008 au moment du CTPD de février.

Cela ne nous paraît absolument pas sérieux !

On sait que depuis 2001, tous les ans, il y a entre 1500 et 1600 élèves en plus chaque année dans notre département, et aucune création de poste de psychologue scolaire n'accompagne cette montée d'effectifs. Au contraire, le nombre actuel de postes de psychologues scolaires est de 69 alors qu'en 1995 il était de 70.

Cette année, 4 postes restent vacants après le mouvement car il y a 5 départs en retraite, 1 changement de département et seulement 2 psychologues scolaires qui sortent de formation. Aucun départ en formation E n'est prévu...

Il est donc urgent qu'un état des lieux soit effectué à partir d'un document qui prenne en compte la réalité du terrain et du travail des RASED. L'élaboration de ce document ne peut se faire sans concertation avec les personnels : le SNUipp fera remonter toutes les demandes et propositions qui iront dans ce sens.

Joël Casagrande, Florence Voir

■ Comité technique paritaire départemental (CTPD) du 26 juin 2007

Une politique d'économie qui use toujours plus la qualité du service public et nos conditions de travail :

• Les ouvertures et fermetures de classe :

Lors du comité technique paritaire du 26 juin, dit CTP d'ajustements, l'Inspecteur d'Académie a ouvert 42 classes et en a fermé 30 autres dans notre département.

Une vingtaine de mesures de blocage ou d'ouverture à la rentrée sont étudiées en ce début septembre alors que les élèves sont déjà accueillis. Les écoles dans cette situation doivent faire remonter leurs chiffres dès la pré-rentrée à l'IEN et au SNUipp.

Si on fait un bilan des CTP de février et de juin, à cette rentrée, 17 classes sont créées pour les 1100 élèves supplémentaires accueillis dans les écoles publiques de notre département : soit 1 classe pour 64 élèves !

Qu'est-ce que cela signifie? Des classes encore plus chargées que l'année précédente, une comptabilité, par quartier, commune et bassin a permis de remplir davantage les classes et pour notre ministère, une classe de moins de 30 élèves en maternelle ou de moins de 26 en élémentaire est perçue comme un gaspillage de l'argent de l'État ! Depuis la rentrée de septembre 2005, l'école publique accueille de plus en plus d'enfants porteurs de handicap et pourtant le nombre d'élèves dans les classes ne cesse de s'accroître. Jusqu'où va-t-on charger la barque ? Sans aucun doute encore plus loin puisque des ministres annoncent que 10 000 postes (voire 17 000) seront supprimés dans l'Éducation nationale en 2008.

Nous devons nous battre dès maintenant, pour éviter que la « promesse gouvernementale » de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne casse complètement l'école publique. **C'est au mois d'octobre que les parlementaires votent le budget et c'est à ce moment-là que l'on doit exiger une volonté d'améliorer notre système éducatif.** Après le vote du budget, le Recteur et l'Inspecteur d'Académie n'ont plus qu'à gérer le manque de moyens de l'institution. Alors ne voyons pas la grève du mois d'octobre comme un marronnier de l'automne mais au contraire rassemblons-nous entre collègues mais aussi avec les parents d'élèves pour être vraiment revendicatifs et demander l'école de qualité qu'on est en droit d'attendre de la cinquième puissance mondiale.

• Base élèves :

Pendant le CDEN, la FSU a de nouveau demandé l'arrêt de *Base élèves* et l'ouverture d'un débat public sur la protection et le respect des libertés individuelles. (voir la déclaration de la FSU).

Les parents d'élèves ont bien expliqué leur refus de voir des informations concernant leurs enfants circuler sur un fichier Web consultable par on ne sait qui, ils ont rappelé la volonté que chaque parent soit informé de l'existence de ce fichier et qu'il ait la connaissance précise de ce qui est renseigné sur son enfant.

Le représentant des Délégués départementaux de l'Éducation nationale a exposé ses inquiétudes sur un fichier centralisé, sur les champs à renseigner. Il a rappelé l'utilisation de certains fichiers lors de la dernière guerre. Le Préfet s'est senti agressé et était très en colère. Il ne supportait pas que l'on fasse appel de ce qui s'est passé en 1940. Le débat,

parfois violent était riche et les arguments de chacun démontraient les dangers de ce fichier partageable. Il a été mis en évidence la réticence des principaux acteurs de l'école et la vision proche des parents, enseignants et même élus devant la mise en place de cet outil.

• Les emplois vie scolaire :

L'Inspecteur d'Académie a noté que tous les contrats d'EVS sont reconduits pour les missions d'aide à la direction et à la scolarisation des enfants handicapés. Dans la plupart des cas, les personnes prolongent leur contrat. Le SE-UNSA a regretté que d'autres écoles n'aient pas la possibilité d'avoir recours à des EVS. Pour sa part, la FSU a rappelé la précarité de ces emplois et a revendiqué des postes statutaires de la Fonction publique pour l'aide à la scolarisation des enfants handicapés.

• Le règlement départemental type des écoles de l'Isère a été voté à l'unanimité lors du CDEN.

La FSU a tout de même regretté que l'école ne soit pas citée comme le lieu de l'acquisition des programmes officiels nationaux plutôt que du simple socle commun.

• **Un dispositif passerelle** sera implanté à Saint Martin d'Hères en zone urbaine sensible. L'éducation attache un poste d'enseignant au titre de cette structure. Cet espace, nous dit-on, a pour objectifs de donner aux enfants qui ne bénéficient pas des structures existantes, « les meilleures conditions pour les préparer aux apprentissages du cycle 1 de l'école maternelle, de prendre le temps de préparer la séparation parents/enfants en prenant compte la famille et son histoire et de conforter la légitimité et la place des parents dans le parcours éducatif pour créer des relations complémentaires entre l'école et la famille. ». Il a été rappelé qu'il ne s'agissait pas de classe passerelle et le SNUipp s'en félicite.

• Transfert des heures de classes du samedi matin au mercredi matin :

L'Inspecteur d'Académie donne son accord pour transférer les heures de cours du samedi au mercredi si l'ensemble des conseils d'écoles de maternelle et élémentaire le demande. Il a besoin toutefois de l'accord des instances religieuses. Actuellement dans l'Isère 14 % des écoles travaillent le mercredi matin.

• Les demandes de dérogation pour l'entrée en sixième :

L'Inspecteur d'Académie s'est voulu rassurant en notant que l'assouplissement de la carte scolaire pour l'admission des élèves en sixième n'a pas suscité plus de demandes que les autres années mais la FSU attend de connaître le bilan chiffré et, par une déclaration, a montré les dangers des dérives de ce soit-disant assouplissement.



Valérie Millier

■ Déclaration de la FSU au Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du 27 juin 2006 sur *Base élèves*

Depuis plusieurs mois, se met progressivement en place dans les écoles et les mairies un système de gestion informatisé visant à rassembler dans un fichier national centralisé des informations nominatives concernant les élèves, leur famille, leur origine, leur parcours scolaire ainsi que leur suivi médical ou psychologique.

S'appuyant sur le travail d'analyse et d'alerte du SNUipp-FSU, la FSU 38 constate que ce dispositif :

- collecte des informations sur les familles (nationalité, pays de naissance, date d'entrée en France, langue et culture d'origine...)
- recueille pour chaque enfant des informations personnelles confidentielles (compétences diverses, handicap ou suivi spécialisé, psychologique, médical...)

De par sa nature, la constitution de ce fichier partageable ne permet d'offrir aucune garantie de sécurité d'accès aux données conservées ni d'en interdire un usage contraire à la sécurité des personnes. Il s'agit d'une rupture du contrat de confiance liant les familles à l'école.

Dans un contexte où l'on voit :

- une loi dite de « prévention de la délinquance » transformer les travailleurs sociaux en délateurs auprès des pouvoirs publics,

- des personnes sans-papiers expulsées ou menacées d'expulsion avec leurs enfants scolarisés.

La FSU 38 exprime son refus du fichage et du contrôle social. Elle demande l'arrêt de *Base élèves* et l'ouverture d'un débat public sur la protection et le respect des libertés individuelles.

Encore récemment, vous nous expliquiez que ce fichier avait fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et que nous n'avions donc aucune inquiétude à avoir. Or, aujourd'hui, nous apprenons dans la presse que la CNIL a demandé des explications au Ministère de l'Éducation nationale quant aux mesures de sécurisation qu'il s'était engagé à prendre. Nous l'avons dénoncé à de nombreuses reprises, toute personne disposant du code d'une école pouvait entrer dans la base de données. Vous nous avez affirmé la semaine dernière que ce problème était désormais résolu. Il se trouve que, suite à l'interpellation de la CNIL, le ministère a fermé la semaine dernière tout accès au fichier pendant quelques jours. Il devait donc quand même y avoir un problème.

Pouvez-vous, monsieur l'Inspecteur d'Académie, monsieur le Préfet, nous donner des éclaircissements sur ces faits qui nous paraissent extrêmement graves ?

■ Déclaration du SNUipp-FSU au CTPD du 26 juin 2006

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Alors que le Président de la République annonce le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux à son départ en retraite, alors que la moitié des fonctionnaires sont des enseignants, qu'en sera-t-il pour les prochaines rentrées scolaires dans l'Isère ?

Nous tenons aujourd'hui, au nom de la FSU, à réaffirmer nos craintes sur plusieurs points : la non-amélioration des seuils d'ouvertures, les difficultés de remplacement, la mise en place des établissements publics d'enseignement primaire.

Concernant le plan de formation, pouvez-vous nous dire quelles mesures vous pensez prendre pour l'améliorer de manière significative, sans décompter les conférences pédagogiques sur les stages de formation continue de deux jours, et en favorisant la formation continue sur le temps de travail ?

Pour les élèves porteurs de handicap, nous réaffirmons que les emplois d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) correspondent à des missions pérennes et doivent relever d'emplois de la Fonction publique.

D'autre part, l'assouplissement de la carte scolaire à la prochaine rentrée, pour aboutir à terme à sa suppression, est inacceptable. Les écoles sont déjà inégales entre elles car elles sont tributaires des volontés politiques des équipes municipales quant aux dérogations, subventions, entretien des locaux... La suppression de la carte scolaire, si elle vient à concerner aussi l'enseignement primaire, ne fera qu'aggraver les inégalités, et développera la concurrence entre écoles et le clientélisme...

Pour terminer, nos inquiétudes demeurent intactes sur la mise en place de la *Base élèves* et son utilisation. Des fichiers existent déjà dans les écoles, les inspections, les Mairies... mais *Base élèves* est un fichier WEB partageable par des partenaires de natures différentes qui ont donc des intérêts différents quant à son utilisation. De par sa nature partagée, ce fichier est d'autant plus facilement piratable. Face à ce danger, nous continuerons donc à nous opposer à sa généralisation et à demander son retrait.

■ Déclaration du SNES-FSU au CTPD du 26 juin 2006

Au prétexte que la carte scolaire serait une hypocrisie et un échec, le nouveau ministre de l'éducation - dans la foulée de Nicolas Sarkozy - en a annoncé la démolition dès la rentrée prochaine. Une fois de plus, cette décision s'est prise dans l'urgence et sans consultation des personnels et de leurs organisations syndicales.

La FSU tient à réaffirmer son opposition à l'assouplissement et à l'abandon à terme de la carte scolaire. Celle-ci ne peut être, à elle seule, la panacée pour une véritable mixité sociale dans les écoles et les établissements scolaires. Elle n'a de sens qu'accompagnée d'une véritable politique de la ville. Elle exige une profonde ambition pour l'école garantissant l'égalité du service public et une amélioration quantitative et qualitative de l'offre éducative dans tous les établissements. Et il ne suffit pas de quelques élèves de ZEP étudiant hors de « leur quartier » pour créer cette « nouvelle mixité sociale » tant vantée, personne n'est dupe !

L'augmentation du nombre de dérogations et la mise en concurrence des établissements ne feront qu'accentuer le déséquilibre social dans certains collèges et lycées et renforcer les ghettos scolaires. Les établissements fragiles (déjà « évités ») le seront davantage, privés de certains bons élèves, voire des « meilleurs », qui seront accueillis, en toute bonne conscience parce que « méritants », dans des établissements de « meilleure » réputation.

La véritable hypocrisie est d'annoncer que cela profitera à des catégories populaires défavorisées, la véritable tromperie, celle de laisser croire que toutes les familles auront le choix de l'établissement. Ce sera surtout une aubaine pour certains chefs d'établissements de choisir leur public scolaire et pour des parents qui demandaient vainement des passe-droits, d'obtenir enfin satisfaction.

Dans l'Isère, le contournement de la carte scolaire, par le biais des dérogations, restait jusqu'à présent très circonscrit. Vous nous en avez toujours donné des assurances et nous approuvions votre choix. Qu'en sera-t-il après les mesures libérales décrétées par Xavier Darcos ?

Les quelques critères d'attribution des dérogations ne constituent en rien des garde-fous. Les enjeux pour l'année prochaine et les années suivantes sont lourds de conséquences pour l'avenir de notre système éducatif. C'est pourquoi, monsieur l'Inspecteur d'académie, nous voudrions savoir de quelle manière vous pensez mettre en œuvre les injonctions de notre ministre sur l'assouplissement de la carte scolaire et quelles limites vous pensez lui donner à la prochaine rentrée .../

/...Enfin nous vous demandons d'informer le CTP et le CDEN des dispositions que vous serez amené à prendre.

■ CAPD du 25 juin 2007

À l'ordre du jour de cette CAPD : la phase complémentaire du mouvement, Ineat exeat

La CAPD s'est ouverte sur une déclaration intersyndicale manifestant notre opposition à base élève (voir en bas de page).

● Seconde phase du mouvement

Sur 819 participants, 603 ont été mutés.

Il reste 39 postes vacants à la date de la CAPD. L'administration compte sur les 100 postes particuliers qui vont se dégager pour nommer les enseignants restant sans poste d'ici mi juillet. Le nombre croissant de collègues restés sans poste amène des nominations de plus en plus tardives. Ensuite d'autres postes se libéreront dans l'été et les nominations se feront fin août. L'absence de troisième mouvement ne nous permet aucun contrôle sur ces opérations. Nous avons eu l'information de ces affectations lors de la CAPD du 27 août.

Ont obtenu :

- Vœu 1	: 207 collègues	soit 34% de participants
- Vœu 2	: 64	11%
- Vœu 3	: 45	7,5%
- Vœu 4	: 26	4,3%
- Vœu 5	: 20	3,3%
- De 6 à 10	: 58	10%
- De 11 à 15	: 36	6%
- De 16 à 20	: 31	5%
- De 21 à 25	: 23	4%
- De 26 à 99	: 23	4%



● Ineat-exeat

Tous les exeats pour rapprochement de conjoint ont été accordés. Les ineats ont été accordés jusqu'au barème 176 soit jusqu'au 40ème.

Les affectations devaient se faire la première semaine de juillet.

● Plan de formation

Il n'est absolument pas satisfaisant. Il y a essentiellement de la formation pour les sortants et des stages de deux jours qui s'apparentent à des animations pédagogiques. Le droit à 36 semaines de formation dans la carrière est complètement remis en cause.

● Points divers

- L'IA rappelle qu'en cas de fusion d'écoles, en ce qui concerne les directeurs d'école, la règle veut que ce soit le directeur affecté le plus récemment qui soit victime de la mesure de suppression de poste.

Base élèves - déclaration préalable à la CAPD du 25 juin 2007

Le fichier *Base élèves* est dangereux :

- C'est un fichier web donc potentiellement piratable.
- Les données renseignées (Nationalité, Rased) sont inacceptables.
- L'information en direction des familles, des écoles, des mairies et des élus du personnel est incomplète.

Les syndicats signataires soutiennent sans réserve tous les collègues qui refusent d'entrer dans l'utilisation de Base élèves.

Pas 38, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUdi-FO, SNUipp-FSU

Le SNUdi-FO, le Pas 38, le SNUipp-FSU demandent dès maintenant l'arrêt et le retrait de Base élèves.

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courriel électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuillon - Mise en page : Anne Tuillon - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal août 2007

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

Ça s' passe com' ça dans l'Éducation nationale !!!

Karine est assistante de vie scolaire (AVS) auprès de 4 élèves handicapés. Elle court tous les jours entre deux communes distantes de 35 km. Elle exerce cet emploi d'AVS depuis six ans : deux ans employée par une association AVS 38, puis quatre ans (un contrat de trois ans reconduit un an pour l'année scolaire 2006-07). Elle ne compte pas les heures de réunions jamais payées (qui s'en est inquiété autour d'elle ?), car elle participe à tous les projets personnalisés de scolarisation des élèves dont elle s'occupe. Cette année, rien ne va plus ! On lui reproche son manque de vigilance, son absence d'anticipation, son insuffisance de communication. Depuis un an, elle demande que ses évaluations lui soient transmises pour pouvoir remédier à quelques difficultés : jamais ni l'administration ni personne ne les lui transmettra.

Son contrat ne sera pas reconduit l'année prochaine... Elle attend toujours ses évaluations de l'inspection académique. Son contrat était un contrat d'assistant d'éducation employé à temps plein temps. Elle sera remplacée par deux AVS payés à mi-temps. Il n'y a pas de petites économies.

Comble d'ignominie : son poste a été proposé par l'ANPE à ... sa mère ! Elle est au chômage elle aussi et handicapée ! Vous imaginez bien quelle a refusé !

Valérie Millier

■ Lutter contre l'homophobie par l'éducation : *la France à la traîne...*

Le 17 mai est depuis 3 ans la journée mondiale de lutte contre l'homophobie. La France fait encore partie des pays qui ne la reconnaissent pas, l'ancien Premier Ministre Dominique de Villepin n'ayant pas tenu sa promesse d'une reconnaissance officielle. À cette occasion, la FSU a participé mercredi 16 mai au colloque contre l'homophobie et pour la diversité par l'éducation, au Conseil régional d'Ile de France.

Parmi les initiatives les plus remarquées, celle de la Ministre-Présidente du gouvernement de la communauté française de Belgique de créer et de mettre à disposition de tous les enseignants un document : « Combattre l'homophobie – pour une école ouverte à la diversité ».

En France, nous sommes très loin de tout cela. L'intervention de Nadine Neulat, Directrice générale de l'enseignement scolaire, n'a pu que nous affliger.

Si pour notre Ministère, le socle commun permet, à travers « la culture humaniste » de lutter contre l'homophobie, rien n'est mis en place. Une première circulaire en 1995 sur l'éducation à la sexualité permet d'y intégrer la lutte contre l'homophobie mais aucune impulsion politique spécifique n'a été mise en oeuvre depuis.

Cette impulsion est pourtant nécessaire. Pour les enseignants, parler de sexualité à l'école est déjà difficile et risqué. Parler de l'homosexualité est souvent taxé de prosélytisme. Notre hiérarchie doit nous assurer de son total soutien pour nous permettre d'aborder ce sujet en toute sérénité.

Hélas, pour notre ministère, l'homophobie est une « discrimination discriminée », c'est à dire largement oubliée si on la compare aux campagnes de lutte contre le racisme, par exemple.

Or, pendant ce temps, selon le rapport 2006 de *SOS homophobie*, les crimes homophobes sont en augmentation en France. Et le taux de suicide chez les jeunes gays et lesbiennes est 13 fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels. Difficile de faire croire que l'on veut faire du prosélytisme avec de tels chiffres ! Pour les jeunes, se découvrir homosexuel est encore bien trop souvent synonyme de honte et de rejet par la société, voire par sa propre famille.

La reconduction au pouvoir d'une droite qui s'oppose ouvertement à reconnaître l'égalité des droits entre les homosexuels et les hétérosexuels, la présence de Christine Boutin au gouvernement, qui s'est largement fait connaître pour avoir combattu le PaCS à l'Assemblée nationale, une bible à la main, ne nous laisse que très peu d'espoir quant à une réelle prise en compte de l'importance de la lutte contre l'homophobie à l'école. « Sale pédé » et « sale gouine » sont des insultes qui resteront encore largement répandues dans les cours d'écoles... et sans lever la moindre indignation...

Manu Carroz



Liens utiles :

<http://www.idahomophobia.org/>
<http://www.gris.ca/>
<http://www.sos-homophobie.org/>
<http://www.ligneazur.org/>
www.tousdifferentstousegaulx.fr
www.mag-paris.org
www.couleursgaies.org

En Isère

<http://ajeuegal.free.fr>
<http://djgrenoble.free.fr/>
<http://www.apgl.asso.fr/>
<http://www.asso-contact.org/38/>
<http://www.les-voies-d-elles.com/>
<http://membres.lycos.fr/randosrhonealpes/>

Réseau Éducation sans frontières en Isère : RESF 38

Ce sont 25000 expulsions qui sont programmées cette année.

De l'efficacité ! ne lésinons pas !

Droite décomplexée et identité nationale en étendard !

Le Réseau Education Sans Frontières travaille sans relâche à montrer la réalité qui se cache derrière les termes « clandestins » ou « sans papiers ». Grâce à son action, de nombreuses familles ont pu sortir de l'ombre et se voir reconnaître le droit de vivre dans la sécurité.

En relation avec les autres associations de défense des personnes sans papiers, le RESF avait organisé à la veille des vacances un pique-nique solidaire devant la Préfecture de l'Isère pour montrer notre détermination à rester en alerte cet été et notre solidarité avec les personnes sans papiers.

Le discours du gouvernement est clair : il y a des quotas, des objectifs, il faut les atteindre. Les familles sont relativement protégées par le réseau ? Tant pis, essayons tout de même d'en attraper quelques unes, ainsi cette fillette de CE2 renvoyée « chez elle », via le centre de rétention de Lyon, la veille de la fête de son école. Mais surtout, tapons sur les personnes isolées, les plus vulnérables.



Tant pis si c'est au détriment des droits élémentaires des êtres humains.

Tant pis si on entasse ces « clandestins » dans des centres de rétentions indignes. Tant pis pour les enfants qui les y accompagnent.

Tant pis pour ces cris étouffés sous des coussins dans les avions d'Air France.

Tant pis pour ces personnes attachées avec du sparadrap sur leur siège d'avion.

Tant pis pour les nombreuses tentatives de suicide des personnes à bout d'espoir.

Tant pis pour les assassinats de certains expulsés (pardon « éloignés du territoire français ») dès leur arrivée dans leur pays d'origine.

Tant pis pour les destins brisés, les vies saccagées.

Tant pis pour ces miséreux qui crèvent sur nos plages ou sous les roues des avions en tentant d'échapper à la misère.

Tant pis pour ceux qui n'ont pas eu la chance de naître quelque part, en tout cas, du bon côté.

Il faut fermer nos frontières. Il faut remettre en doute toute demande d'asile : 90 % des demandes à l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) sont rejetées – d'ailleurs pour plus de sûreté, l'OFPRA vient de passer sous la tutelle du ministère de l'immigration.

En Isère, on traînait peut-être un peu trop des pieds. Alors on accélère la cadence : de nombreuses audiences au Tribunal administratif ont eu lieu durant les mois de mai et juin avec des dizaines de recours à examiner contre des obligations de quitter le territoire français (OQTF).

Le vendredi 22 juin, par exemple.

Ce jour-là, le RESF avait appelé à un rassemblement pour soutenir la demande de recours d'une femme dont l'enfant est scolarisé au collège Munch.

Ce jour-là, dans la matinée, en plus de ce « cas », 42 recours étaient examinés ! Un véritable abattage. Le contenu juridique du dossier de ces 42 couples ou personnes isolées est étalé sommairement en 3 à 5 minutes chrono devant un public médusé ; tout est semble-t-il suspendu à l'analyse unilatérale et littérale du commissaire du gouvernement. Qu'en est-il de l'expression personnelle des personnes convoquées ? Comment souligner les terribles conséquences qu'aurait pour eux et leur famille une expulsion ? Seul l'avocat, quand il est présent, peut prendre la parole pour s'entendre dire très souvent « Oui, oui, Maître, tout ceci est dans le dossier. »

La maman, soutenue par le collectif Charles Munch et par le RESF, a obtenu une autorisation de séjour temporaire.

Un peu de répit et une victoire. Mais à mettre à l'aune de toutes ces expulsions pratiquées jour après jour, discrètement, dans notre pays.

La mobilisation du RESF est efficace. Ne baissons pas les bras ; en ce début d'année, je vous invite à être attentifs, dans vos classes, vos écoles, à ces élèves en danger.

Gabrielle Beyler

Plus de renseignements sur le site de RESF
(educationsansfrontieres.org - rubrique RESF38)



■ Adhérer au SNUipp ?

Ensemble, on est plus fort : rejoignez le SNUipp !

Se syndiquer c'est une démarche individuelle au service du collectif, c'est aussi un acte de solidarité. Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies tant au niveau département que national ; ils permettent à notre fédération syndicale, la FSU, d'exister.

L'information régulière et détaillée que nous mettons un point d'honneur à fournir à tous, à l'occasion des principales étapes du paritarisme, lors des mouvements sociaux, sur tous les points d'actualités qui nous concernent, qui concernent notre profession, ce sont les collègues syndiqués qui la rendent possible pour toute la profession.

Ce sont aussi les syndiqués qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à impulser l'action localement, départementalement, à participer aux initiatives nationales, voire même internationales.

Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.

Depuis sa création, le SNUipp s'est fixé des objectifs élevés : développer le Service public d'éducation au bénéfice de tous les élèves, défendre les personnels, améliorer les conditions de travail. Avec la FSU il est particulièrement actif dans le mouvement social. Il entend contribuer à la transformation de la société.

Dans le contexte actuel, où la représentation syndicale est mise en cause, où le gouvernement prône l'individualisme au détriment des valeurs de solidarité qui ont construit notre pays, nous devons, tous ensemble, défendre les valeurs qui nous sont chères pour l'école publique, l'école de la réussite de tous les élèves et pour les services publics en général.

Se syndiquer, c'est résister aux attaques tous azimuts, c'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

Rappelons, enfin, que 66 % du montant de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu. C'est loin d'être l'argument prédominant mais c'est un fait qui peut vous aider en cas de difficultés financières. Cette mesure est profondément injuste envers les personnes non imposables ; si vous êtes dans ce cas-là, et/ou que vous rencontrez des difficultés passagères, contactez-nous.

Gabrielle Beyler



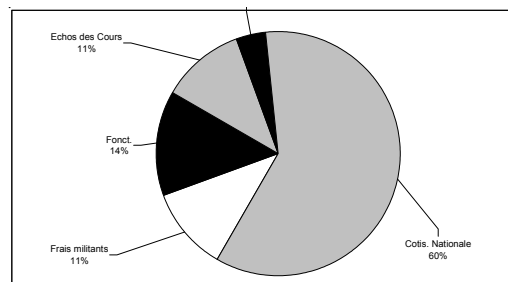
■ Cotisations : mais où va l'argent ?

Et pour commencer : d'où vient l'argent et de quoi vit le syndicat ? Subventions ? Trésor caché ? Sponsoring ?

Rien de tout cela, c'est beaucoup plus simple : le SNUipp vit des adhésions de ses syndiqués et c'est (presque) tout. Les seuls autres moyens dont il peut disposer pour fonctionner sont les décharges syndicales (c'est à dire du temps), attribuées en fonction des résultats aux élections professionnelles et le prêt de locaux par la municipalité de Grenoble.

Les dépenses (voir graphique pour l'année 2005-2006) :

- La cotisation au SNUipp national : c'est la plus importante. Elle est de 70 euros par adhérent. Pour l'année prochaine, elle augmente de 1 euro pour cause de prix toujours en hausse (papier, frais de courrier, etc.). Si nous avons reporté cette augmentation sur les cotisations, nous avons choisi de ne pas augmenter la part qui reste à la section départementale.
- Échos des cours : impression et envoi.
- Frais de fonctionnement : frais d'envoi de courrier, reprographie, téléphone, matériel informatique, papeterie...
- Frais militants : déplacements au conseil national, remboursements des trajets des membres du conseil syndical et des membres du bureau.
- Action, manifestations, stages...



Voilà, vous savez tout, le trésorier, Pierre Roman

■ Pour adhérer au SNUipp :

Pour payer votre cotisation vous pouvez choisir :

- de faire un chèque dès maintenant (à l'ordre de SNUipp Isère)
- d'autoriser un prélèvement automatique.

Le prélèvement automatique :

Un moyen simple :

- la cotisation est prélevée en 6 fois : de novembre à septembre tous les deux mois.
- un courrier en septembre signale la reconduction des prélèvements et leur montant.
- une simple lettre, avant le 10 octobre, permet d'interrompre les prélèvements.

Un moyen rapide : 2 signatures (adhésion et autorisation de prélèvement), un RIB, une « enveloppe T » pour l'expédition.

Un moyen efficace : plus d'oubli de syndicalisation que l'on rattrape en février

Voilà pourquoi nous vous proposons de choisir le prélèvement automatique



C'est décidé,
je me syndique !



BULLETIN D'ADHÉSION 2007-2008



Nom : Prénom : Nom j. fille : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :

École d'affectation : Commune :

Poste occupé : à titre définitif ☐ ; provisoire ☐ ; mi-temps ☐

Instit ☐ ; Prof d'école ☐ ; PEGC ☐ ; H. classe ☐ ; Cl. excep. ☐ échelon :

Titulaire ☐ ; LC ☐ ; PE2 ☐ ; PE1 ☐ ; Retraité ☐ ; AVS-EVS ☐ ;

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)

- ☐ paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
☐ prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.

Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur ☐ Trésorier ☐ SNUPPERS ☐

Tableau des cotisations 2007-2008 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						116	119	125	132	140	153
Instit. 1/2 temps ou 66%						84	86	90	96	102	112
Instit. À 80%						95	101	107	113	119	130
IMF							130	137	142	150	163
PE			118	124	130	139	147	158	169	182	195
PE 1/2 temps ou 66%			85	89	94	101	107	114	121	132	141
PE à 80%			101	106	112	118	125	135	144	155	166
PEMF						149	157	168	179	192	205
PE hors cl.	147	167	179	190	205	219	231				
PEGC						123	129	137	144	152	160
PEGC hors cl.	136	143	151	160	172	184					
Retraité	Instit., P E 8ème (indice<540) : 92					P E 9ème et +(540>indice<660) : 101			P E h cl. (indice>660) : 110		

IUFM : PE1 : 36 **IUFM : PE2 et LC : 73** **Assit. éducation : 36** **autre cas : nous contacter**

chargé d'école 1	dir. 2-4 classes 5	dir. 5-9 classes 9	dir. 10 cl. & + 11	dir SES - SEGPA 14	NBI dir. d'école 2	autre NBI 8	enseign. Spé. 5
---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------	--------------------

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte
 clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement :
 un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)